Critères des routes moins dangereuses

Embryon de contrôle de sécurité des infrastructures en rase campagne Pour la voirie urbaine, voir Securite de la voirie urbaine

Jacques ROBIN accidentologue, ingénieur routier

auteur du site www.securite-routiere-plus.com - Site indépendant de tout organisme officiel ou associatif

Il n'y a pas de routes "non dangereuse". Dans ce document j'ai fait ressortir les critères qui permettent de qualifier une route de "moins" dangereuse, en agrémentant d'explications, d'exemples et de photos.

Ces critères rejoignent en grande partie, et justifient, les préconisations que le comité des experts du Conseil national de sécurité routière a définies pour une remontée éventuelle de certains troncons de routes à 90 km/h au cas où l'inconscience perdure chez les automobilistes et la démagogie chez les élus.

3 vrais critères

2 faux critères

1 - Zone de récupération

Critère primordial. La route doit être bordée d'une zone de récupération 2 m roulable

pour permettre

- 1 une manœuvre pour esquiver une collision frontale.
- 2 la récupération d'un véhicule déviant de sa trajectoire.
- 3 le contournement par la droite du véhicule précédent qui tourne à gauche à un petit carrefour.
- 4 une garantie de visibilité minimale aux carrefours
- 5 une meilleure sécurité pour les cyclistes et les piétons



2 -- Zone de sécurité

La route doit être bordée d'une zone de sécurité de 4 m (englobant la zone de récupération)

sans ces obstacles

- arbres, sauf courts alignements remarquables limités à 60
- poteaux électricité, téléphone, parapets de ponts
- fossés, ils sont TOUJOURS trop profonds. Éloigner de 3 m
- glissières éloigner de 3 m, pour les voitures et les motards
- la zone de sécurité garantit une visibilité aux carrefours

3 - Absence de carrefours

Le tronçon doit exclure les carrefours TRÈS meurtriers et éviter les autres carrefours



- Exclure les grands carrefours en croix aménagés avec voie centrale de tourne à gauche bordurée TRÈS meurtriers.
- Exclure les petits carrefours en croix sans îlot séparateurs sur la voie secondaire : ils sont TRÈS dangereux.
- Éviter les'autres carrefours, petits ou grands, surtout les carrefours où les "tourne à gauche" directs sont dangereux

Faux critère : les lignes droites.

elles sont plus dangereuses que les autres routes

Le fait que la route soit en ligne droite n'est pas un critère de moindre dangerosité car c'est sur les lignes droites que les conducteurs occasionnent les collisions frontales les plus meurtrières – exemple Montcenis 6 morts

Faux critère : les routes sans accidents précédents ce n'est pas un critère suffisant de sécurité

Il est récurent de constater que les accidents graves se produisent souvent sur des tronçons où très peu d'accidents graves ne s'étaient produits précédemment. exemple Courteranges 6 morts

Le 1^{er} faux critère, la 1^{ère} erreur à ne pas commettre dans une étude d'accidentalité pour définir qu'une route n'est pas dangereuse et classable à 90, serait de penser que les <u>lignes droites</u> ne sont pas dangereuses.

C'est justement le contraire : c'est sur les lignes droites que les automobilistes occasionnent les collisions frontales les plus meurtrières.

Le fait que la route soit en ligne droite n'est donc pas un critère <u>suffisant</u> de moindre dangerosité

Lignes collisions frontales très meurtrières

L'explication est simple : si une collision frontale se produit sur une "belle route", rectiligne, où l'on peut rouler vite, l'accident fait plusieurs morts du fait que la vitesse de choc est forte. En plus, l'attention n'est pas concentrée et le conducteur succombe plus facilement à la tentation de manipuler ou de regarder les distracteurs tels que SMS et GPS visuel. Inversement si l'accident survient sur une route de moyenne importance un peu sinueuse, dont les caractéristiques ne permettent pas une vitesse aussi forte, les accidents sont souvent moins graves, et parfois non mortel. Sur ces routes en virage, le conducteur reste en attention concentrée et ne se laisse pas distraire (SMS, GPS visuel, ...)



Les <u>raisons de la déviation</u> d'une voiture sont multiples mais LA <u>cause de l'accident</u> est la forte vitesse.

Relevé de diverses raisons <u>réellement</u> constatées dans des accidents mortels, qui ont provoqué la déviation du véhicule et son déport à gauche :

malaise, infirmité, assoupissement, distraction SMS, lecture GPS, perturbation extérieure, éclatement d'un pneu, incident mécanique, alcoolémie, inexpérience de jeune conducteur, maladresse, altération mentale, déficience visuelle, dispute avec les enfants passagers, coup de vent, chaussée glissante, brouillard, tempête, guêpe dans la voiture, des anglais qui roulent à gauche, rebond à gauche après choc contre la glissière de droite.

Relevé de quelques collisions très meurtrières en ligne droite (3 ou 4 morts ou +) :

Montcenis 6 morts, Montboissier 4 morts, Courteranges 6 morts, Avrechy 6 morts, Saint-Pardoux 3 morts, Montbeugny 12 morts, Frontignan 4 morts, Sainte-Catherine-Fierbois 3 morts, Philipsbourg 4 morts, Meaux 3 morts, Kintzheim 3 morts, Chaniers 4 morts, Marcei 4 morts, Voudenay 3 morts, Champigny 4 morts, La Guerche de Bretagne 3 morts.

Le 2ème faux critère, la 2ème erreur à ne pas commettre dans une étude d'accidentalité pour définir qu'une route n'est pas dangereuse et classable à 90, serait la qualifier de non dangereuse par le fait que l'on constate qu'il ne s'y est pas produit beaucoup d'accidents graves précédemment.

Une route sur laquelle se sont produits des accidents grave est effectivement à considérer comme dangereuse, mais I'inverse n'est pas vrai : les accidents mortels se produisent souvent sur les sections de routes où aucun accident grave ne s'était produit précédemment

Aussi contre-intuitif que cela puisse paraître, il n'est pas envisageable de considérer qu'une route n'est pas dangereuse par le seul fait de constater qu'aucun accident important ne s'y est produit jusqu'à présent <u>car il est récurent de constater</u> que les accidents graves se produisent sur des tronçons sans que des accidents se s'y soient produits précédemment. Quelques exemples parmi des centaines d'autres : Montcenis (Saône-et-Loire) 6 morts sur la RD 680, Moux (Aude) 2 morts sur la RD 113, Gorrevod (Ain) 2 morts sur la RD 28, Frontignan (Hérault) 4 morts sur la RD 612.

On ne peut pas dire qu'une route soit moins dangereuse du seul fait que l'on constate l'absence d'accidents graves précédemment, mais <u>elle est moins dangereuse quand elle possède les caractéristiques</u> qui rendent les accidents moins probables, en se basant les caractéristiques que l'on a constatées de façon répétitive dans les accidents survenus sur d'autres routes ailleurs.

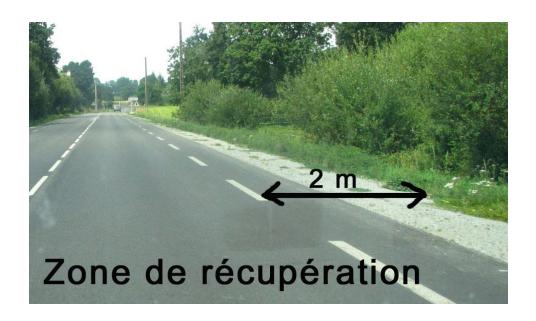
Maintenant déterminons dans la suite les 3 vrais critères de moindre dangerosité d'une route : ces critères définissent les caractéristiques des routes qui rendent moins probables les conditions de survenance des trois principales causes d'accidents de rase campagne : les collisions frontales, les obstacles latéraux et les carrefours, conditions répondant à la logique et à l'observation des accidents réellement survenus.

1^{er} critère de moindre dangerosité : disposer d'une <u>zone de récupération</u> latérale stabilisée ou revêtue de 2 mètres.

C'est le principal critère,

en plus il agit positivement sur les deux autres il ne faut pas le brader, n'accepter de descendre à 1,75 m que sur de <u>très</u> courtes longueurs

Cette zone de récupération est fixée à 2 m, avec minimum de 1,75 m dans le Guide d'Aménagement des Routes Principales (ARP) du SETRA (CEREMA actuel).



Une zone de récupération est le principal critère car elle possède 5 qualités qui prémunissent contre <u>5 dangers</u> : <u>elle permet</u> :

- 1 de manœuvrer pour esquiver une collision frontale
- 2 la récupération d'un véhicule déviant de sa trajectoire
- 3 d'éviter le véhicule précédent qui ralentit ou s'arrête pour tourner à gauche à un carrefour
- 4 une garantie de visibilité minimale aux carrefours, petits ou grands.
- 5 une meilleure sécurité pour les cyclistes et les piétons

Examinons l'une après l'autre ces 5 qualités de la zone de récupération

1ère qualité de la zone de récupération : elle permet de manœuvrer pour esquiver une collision frontale. (1ère cause d'accidents : 600 tués par an)

Rappelons <u>d'abord</u> que pour éviter une collision frontale il faut agir sur 2 points :

1 – éviter qu'un véhicule dévie vers la voie adverse2 – permettre d'esquiver le véhicule qui a dévié.

1 – Pour quelles raisons un véhicule dévie vers la voie adverse et peut-on l'éviter.

Le comité des experts du CNSR a proposé, en mesures compensatoires, pour éviter la déviation vers la voie adverse, un <u>double marquage</u> continu avec <u>alerte sonore</u>.

<u>Une telle double ligne continue a pour effet</u> de dissuader effectivement les dépassements <u>mais</u> elle n'exclut pas les dépassements par franchissements délibérés soit pour rouler plus vite que celui qui roule devant à 90, soit pour rouler à 90 si celui qui roule devant roule trop lentement, par exemple un poids lourd ou un conducteur conscient de l'inutilité de rouler vite.

<u>L'alerte sonore a pour effet</u> d'alerter le conducteur qu'il est en train de franchir la ligne médiane mais cette alerte n'agit que dans certains cas : assoupissement, distraction SMS, lecture GPS, perturbation extérieure, alcoolémie, inexpérience de jeune conducteur, dispute avec les enfants passagers, guêpe dans la voiture, altération mentale, déficience visuelle, infirmité. (cas rencontrés réellement dans des accidents).

<u>Par contre l'alerte sonore n'a aucun d'effet sur</u> les causes suivantes : malaise, éclatement du pneu gauche avant, incident mécanique, perte de contrôle due à la vitesse, coup de vent, chaussée glissante, brouillard, tempête, maladresse, des anglais qui roulent à gauche, voiture qui rebondit à gauche après choc contre la glissière de droite (cas rencontrés réellement dans des accidents).

2 – On n'évitera donc pas que parfois un véhicule dévie vers la voie adverse, en conséquence les caractéristiques de la route doivent permettre au conducteur de la voie adverse d'esquiver un véhicule déviant.

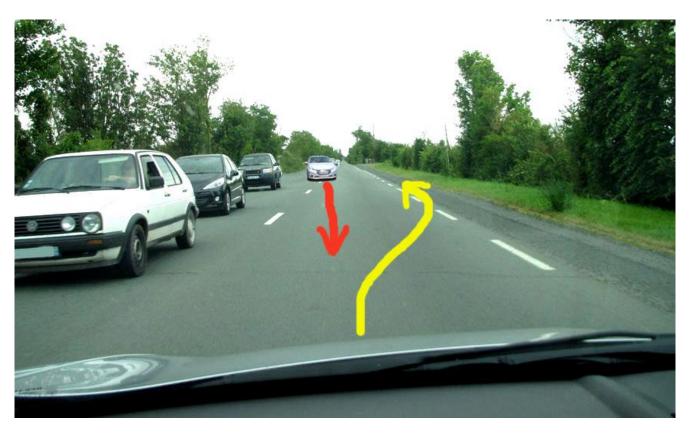
C'est l'objet de la page suivante

1ère qualité de la zone de récupération : elle permet de manœuvrer pour esquiver une collision frontale.

(1ère cause d'accidents : 600 tués par an)



Je l'ai fait 3 fois en 2 millions de km, une fois les rétroviseurs se sont touchés.



Peut-on prouver statistiquement que des accidents ont été évités de cette façon ? NON Non bien sûr puisque justement lorsqu'on évite un accident il n'est pas répertorié comme accident, donc on n'en connait officiellement ni l'existence ni le nombre.

Danger de collision frontale si la zone de récupération absente ou bordée de glissières trop proches (moins de 3 m)





Le guide d'aménagement des routes du SETRA (CEREMA) demande (en 8.2.a) que les glissières soient "implantées à une distance des voies de façon à respecter les dégagements de sécurité nécessaires". Si les glissières sont à moins de 3 mètres, elles emprisonnent les voitures qui ne peuvent s'échapper plus à droite au cas où un véhicule vient en face.



Nous venons de voir la 1^{ère} qualité de la zone de récupération : esquiver les collisions frontales

Voyons maintenant la <u>2^{ème} qualité de la zone de</u>
<u>récupération</u> : elle permet la récupération d'un véhicule
<u>déviant</u> de sa trajectoire. Si une voiture ne peut pas
récupérer sa trajectoire, elle fait une sortie de route.

Selon les conditions, les sorties de route peuvent être bégnines ou très graves





Nous venons de voir la 1^{ère} et la 2^{ème} qualité de la zone de récupération : esquiver les collisions frontales et récupérer un véhicule déviant de sa trajectoire

Voyons maintenant la 3ème qualité de la zone de récupération : elle offre la possibilité d'un contournement par la droite du véhicule tournant à gauche à un carrefour.

Avec zone de récupération le contournement est possible (mais un peu trop dangereusement si la route est à 90)



Sans zone de récupération le contournement n'est pas possible ce qui peut constituer un danger



Nous venons de voir la 1ère, la 2ème et la 3ème qualité de la zone de récupération : esquiver les collisions frontales et récupérer un véhicule déviant et contourner une voiture tournant à gauche Voyons maintenant la <u>4ème</u> qualité de la zone de <u>récupération</u> : elle garantit un minimum de visibilité aux <u>carrefours</u>, surtout aux petits carrefours qui souvent manquent de visibilité.



Comparer les deux photos : avec ou sans zone de récupération



Nous venons de voir les 4 premières qualités de la zone de récupération : esquiver les collisions frontales, récupérer un véhicule déviant, contourner une voiture tournant à gauche et garantir un minimum de visibilité aux carrefours.

Voyons maintenant la 5^{ème} qualité de la zone de récupération : elle offre aux cyclistes et aux piétons la possibilité de circuler en meilleure sécurité



Avec zone de récupération : sécurité





Sans zone de récupération cyclistes en danger



Sans zone de récupération, piéton en danger





Nous venons de voir les 5 avantages du <u>premier critère</u> de moindre dangerosité qui est : bénéficier d'une <u>zone de récupération</u>.

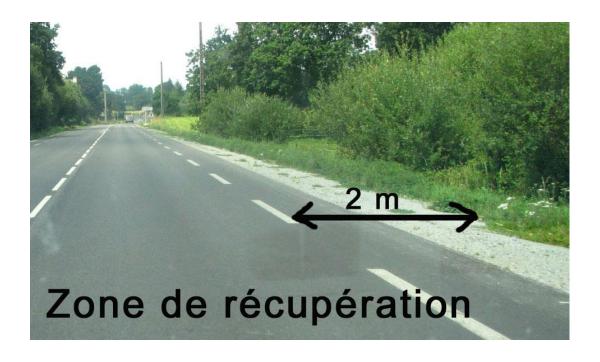
Cette zone de récupération de 2 mètres est prévue dans le Guide d'Aménagement des Routes Principales (ARP) du SETRA (CEREMA actuel).

Pour une dérogation éventuelle du 80 km/h d'un tronçon de route, la note du comité des experts du CNSR de juillet 2019 demande :

- en étape 5 (mesures compensatoires), une zone de récupération de 2 mètres,
- mais dans l'annexe "méthodologie" la même note demande une largeur minimale de 1,50 m de largeur d'accotement revêtu à la mise en place de la dérogation au 80 km/h : c'est un recul regrettable car la zone de récupération constitue le critère primordial.

Pour qu'un tronçon soit qualifiable de route "moins dangereuse" cette zone de récupération doit faire 2 m comme le prévoit l'ARP

Sur de <u>courtes longueurs</u> du tronçon, il est acceptable des descendre à 1,75 m, <u>sauf en présence de glissières</u>, cas où les 3 mètres sont nécessaires pour manœuvrer. D'autre part, les glissières à moins de 3 ou 4 mètres sont des obstacles meurtriers (explications plus loin). Les collisions contre glissières font 75 morts.



Nous venons de voir les avantages du <u>premier critère</u> de moindre dangerosité : la zone de récupération

qui permet de manœuvrer pour esquiver une <u>collision frontale</u>, de récupérer un véhicule <u>déviant</u> de sa trajectoire, d'éviter le véhicule précédent qui ralentit à un <u>carrefour</u>, une garantie de visibilité minimale aux <u>carrefours</u> et une meilleure sécurité pour les <u>cyclistes et les piétons</u>

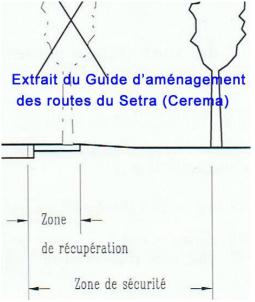
Abordons maintenant le 2^{ème} critère de moindre dangerosité d'une route : disposer d'une

zone de sécurité

de 4 mètres sans obstacles.

Les principaux obstacles en rase campagne sont : les arbres (300 tués), poteaux (100 tués) , fossés (120 tués) , glissières (75 tués),...





Extrait du Guide d'aménagement des routes principales (ARP) du SETRA actuel CEREMA (article 2.2.c):

- la largeur de la zone de sécurité est de 4 m pour les routes existantes et 7 m pour l'implantation d'obstacles nouveaux
- la bande dérasée (<u>zone de</u> <u>récupération</u>) revêtue ou stabilisée est de <u>2 m</u>

Suite:

Le 2^{ème} critère de moindre dangerosité est de disposer d'une zone de <u>sécurité de 4 mètres</u> sans obstacles : (arbres, poteaux, fossé, glissières, parapets)

Les arbres : (plus de 300 tués tous les ans)



Une étude complète sur les arbres est consultable sur le lien

Les arbres au bord des routes

Cette étude traite entre autres des fausses idées qui courent habituellement sur la protection des arbres par des glissières : d'une part, il n'est possible de placer des glissières que si l'arbre est au moins à 2,50 m : 1 m libre derrière et 1,50 m devant, d'autre part, elles sont dangereuses pour les motos si elles sont à moins de 3 mètres.





Continuons le 2^{ème} critère de moindre dangerosité d'une route : disposer d'une zone de <u>sécurité</u> de 4 mètres sans obstacles.

après les arbres : <u>Les poteaux</u> (100 tués tous les ans)



les fossés (et têtes de buse) (plus de 100 tués tous les ans) Les fossés, c'est un mal français : voir pourquoi dans l'historique sur : <u>Les fosses</u>



La présence de fossés et de glissières à moins de 4 mètres, rend la route dangereuse et non classable à 90. Ce sera une contrainte difficile, en conséquence on pourra accepter les accepter à 3 m, voire 2,50 m sur de courtes longueurs du tronçon concerné si les autres critères sont très favorables.

Et <u>les parois</u> <u>rocheuses</u>



Continuons le 2^{ème} critère de moindre dangerosité d'une route : disposer d'une zone de sécurité de 4 mètres sans obstacles,

après les arbres, les poteaux, et les fossés :

Les glissières

Les glissières sont des obstacles latéraux

(75 morts). Trop proches elles amoindrissent les fonctions de la zone de récupération, font ricochet les voitures vers la gauche et sont un danger pour les motards. Moins de 3 m n'est pas compatible au 90 km/h



L'idéal serait de les placer à plus de 4 mètres comme les arbres et les poteaux, mais c'est difficile car les supports ont besoin d'être implantés sur une surface dure.

Raisonnablement. la sécurité requise pour un tronçon classable à 90 impose un éloignement de 3 m de la chaussée. Moins de 3 m n'est acceptable que sur une courte longueur

Pour un tronçon à 90 km/h, un éloignement de la glissière de moins de 3 m n'est





Noter qu'apparemment, ici, il ne semble pas qu'une glissière soit nécessaire à cet endroit

acceptable que sur une courte longueur Nous venons de voir les 2 premiers critères de moindre dangerosité d'une route : disposer d'une zone de <u>récupération</u> de 2 m et d'une zone de <u>sécurité</u> de 4 mètres sans obstacles.

3^{ème}critère de moindre dangerosité : les carrefours

Concernant les carrefours, en dehors de la solution giratoire, une route ne peut pas être qualifiée de "moins dangereuse" s'il y a trop de carrefours car ils sont tous dangereux mais deux en particulier sont TRÈS dangereux et à exclure, ce sont :

- → les grands carrefours en croix aménagés avec une voie centrale de tourne à gauche bordurée (photos ci-dessous sur cette page). Ne pas en accepter plus d'un par tronçon.
- → les petits carrefours en <u>croix sans îlot séparateur</u> sur la voie secondaire (photos sur la page suivante): le tronçon ne doit en comporter aucun.

1^{er} type de carrefour très dangereux : carrefour en <u>croix</u> avec voie centrale de tourne à gauche avec îlot <u>borduré</u>



Extrait du guide des carrefours du SETRA (CEREMA) (2.3.1.b) :

"Pour les carrefours en croix, l'aménagement d'une voie de tourne à gauche limite le risque d'accident de tourne-à-gauche mais augmente le risque d'accident de cisaillement pour les véhicules de la voie secondaire traversant, surtout dans la deuxième partie de la traversée."



Noter en plus, que les enquêtes RÉAGIR ont mis en évidence un danger méconnu : ce conducteur loin là-bas ne ralentira pas, même s'il voit la voiture du stop redémarrer car il pense qu'elle s'arrêtera au milieu, or elle ne s'arrête presque jamais au milieu car son conducteur pense ne pas avoir la place. (interview accident Niederbronn)

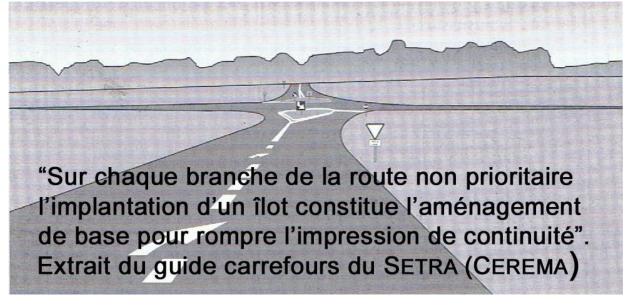
Nous sommes toujours dans le 3ème critère de moindre dangerosité : les carrefours

Autre type de carrefour très dangereux : le petit carrefour en <u>croix</u> sans îlot au débouché de la voie secondaire

Dans la majorité des carrefours de rase campagne, l'une des voies est moins importante et est le plus souvent munie d'un stop. Certains petits carrefours sont en T et d'autres sont en croix c'est à dire que dans ce cas l'automobiliste qui arrive par la voie secondaire voit sa route qui continue droit en face après de carrefour. C'est là le danger car il voit très bien sa route qui continue alors qu'il voit moins bien la présence de la route principale qu'il coupe et si les conditions sont défavorables (panneau stop peu visible, végétation, brouillard, pluie, soleil, nuit, alcoolémie, distraction SMS ou GPS ...) il s'apercevra seulement au tout dernier moment qu'il croise une route, trop tard pour s'arrêter : un exemple entre autres à Campuzan le 30 octobre 2015 : 3 morts (photo ci-dessous)

(un dossier complet est consultable sur : Les petits carrefours en croix)





Nous sommes toujours dans le 3ème critère de moindre dangerosité d'une route : les carrefours

Nous avons commencé par les <u>deux carrefours très dangereux</u> <u>à exclure des routes qualifiables "moins dangereuses"</u>

voyons les autres types de carrefours :

certains sont moins dangereux (ce qui n'exclue pas que la vitesse y soit parfois ponctuellement limitée) ce sont les giratoires, les voies de tourne à gauche non bordurés et les demi-lunes tourne à gauche indirect par la droite, les autres carrefours ne sont pas compatibles avec une définition d'une route "moins dangereuse" car ils présentent essentiellement le danger des véhicules qui circulant sur la route prioritaire, tournent à gauche au carrefour et qui pour cela s'arrêtent en pleine voie et risquent d'être heurtés par l'arrière.

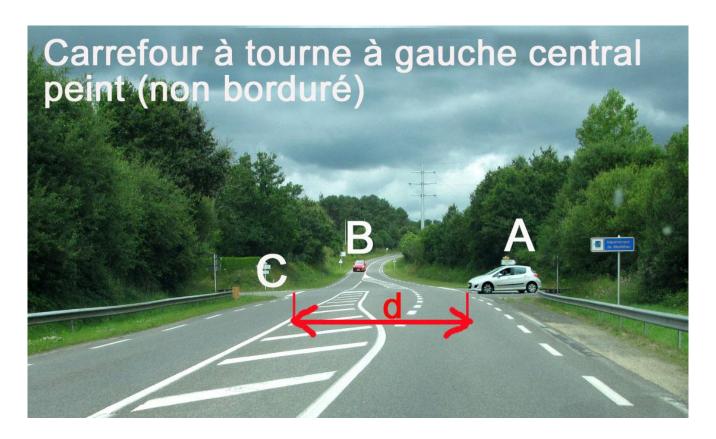
1er type de carrefour "moins dangereux" : carrefour en T avec voie centrale de tourne à gauche bordurée.

Contrairement au carrefour en croix borduré, décrit précédemment comme dangereux, la dangerosité des carrefours en T est moindre.

Il est néanmoins toujours souhaitable, comme pour tous les carrefours, d'y limiter ponctuellement la vitesse à 70



2^{ème} type de carrefour "moins dangereux" : carrefour dont l'îlot séparateur de la voie centrale de tourne à gauche est peint et non borduré.



3 dangers moindres des îlots peints par rapport aux îlots bordurés en saillie :

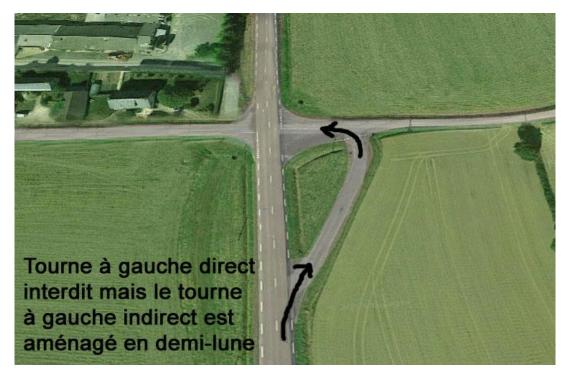
- 1 la distance "**d**" à traverser de A à C est plus faible de 2 mètres : environ : 10 m au lieu de 12 m pour un carrefour avec îlots borduré.
- 2 sur les îlots peints, contrairement aux îlots séparateurs bordurés, on n'y place pas de panneaux, donc il n'y a aucun masque de visibilité entre la voiture A et la voiture B. Le véhicule traversant (A) voit BIEN les véhicules B qui arrivent de sa droite.
- 3 le doute est levé dans l'esprit du conducteur B sur l'arrêt possible de A au milieu car il voit bien que la chaussée est constituée d'une surface homogène et il sait donc que si la voiture A redémarre, elle franchira à coup sûr l'ensemble de la traversée jusqu'en C. De ce fait, ce conducteur B ralentira pour lui permettre de finir sa traversée alors qu'avec un îlot borduré il pourra penser que A s'arrêtera au milieu et qu'il n'a pas besoin de ralentir.
- →Ce type de carrefour est très pratiqué en <u>Allemagne</u>, moins en France où on lui préfère les voies de tourne à gauche BORDURÉ qui protègent mieux des collisions arrières, mais moins des collisions avec les mouvements <u>traversiers</u> qui sont en fait <u>les plus meurtriers</u>.

Notons que comme pour tous les types de carrefours, une limitation ponctuelle de la vitesse à 70 est souhaitable.

3^{ème} type de carrefour "<u>moins dangereux"</u> pour qualifier une route de "moins dangereuse" : le <u>tourne à gauche</u> <u>indirect</u> ou en "demi-lune" qui exclue le danger du tourne-à-gauche en pleine voie

Ce type de carrefour est convenable, il n'est pas très usité en France mais très courant en Espagne. <u>Il évite le danger des arrêts en pleine voie</u> pour les automobilistes qui désirent tourner à gauche.

Comme pour tous les types de carrefours, une limitation ponctuelle de la vitesse à 70 est souhaitable.







ci-dessus : entrée de la bretelle ci-dessous : sortie de la bretelle avec arrêt au stop





Les pages précédentes ont montré :

- les 2 types de carrefours <u>à exclure</u> des tronçons de routes à 90 (grand carrefour en <u>croix</u> avec voie de tourne à gauche centrale <u>bordurée</u> et petits carrefours en <u>croix sans îlot</u> au débouché de la voie secondaire)
- les 3 types de carrefours "moins dangereux" sur les tronçons qualifiables de "moins dangereux" (grand carrefour en T avec voie de tourne à gauche centrale bordurée, grand carrefour en croix ou en T avec voie de tourne à gauche centrale peinte et carrefour à tourne à gauche indirect)

Entre ces deux extrêmes, il existe souvent des carrefours (petits ou moyens) et des accès privés dont le <u>danger</u> réside dans le fait que pour y accéder depuis la route principale en tournant à gauche, il faut ralentir et parfois <u>s'arrêter en pleine voie</u>.

Ils ne sont <u>pas compatibles</u> avec un qualificatif de route "moins dangereuse" (classement éventuel à 90 km/h) car le contournement par la droite ne peut pas se faire à forte vitesse.

<u>1er type de petit carrefour ou accès non compatibles avec le 90,</u> (à réserver aux routes limitées à 80 km/h) : <u>l'évitement par l'accotement</u> des véhicules tournant à gauche.

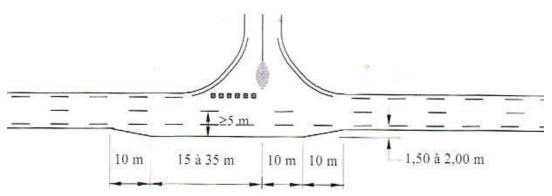
Ce qu'en dit le guide des carrefours du SETRA (actuel CEREMA) : "le revêtement de l'accotement permet au véhicule survenant par l'arrière et surpris par l'usager tournant à gauche d'effectuer une manœuvre d'urgence d'évitement en se déportant à droite"





<u>2ème</u> type de petit carrefour ou accès non compatibles avec le <u>90</u>, (à réserver aux routes limitées à 80 km/h): l'évitement des véhicules tournant à gauche par une encoche aménagée <u>revêtue</u> sur 50 m, à droite dans la zone de récupération si celle-ci est seulement stabilisée et non revêtue





Tourne à gauche avec encoche pour carrefours en T Extrait du Guide Aménagement des carrefours interurbains du SETRA (CEREMA)

Éviter les alternances trop fréquentes 80-90 qui exaspèrent au plus haut point les automobilistes,

La note du comité des experts du CNSR demande qu'un tronçon classé à 90 fasse au moins 10 km.

Un minimum de 15 ou 20 km serait préférable quitte à accepter quelques très courtes sections ou 2 ou 3 points où tous les critères ne seraient pas tout à fait remplis



Il est essentiel que l'automobiliste, <u>en plus de voir de temps en temps les panneaux 90,</u> sente visuellement qu'il roule sur une route possédant ces trois critères.



Récapitulatif

²⁵⁻⁹⁻¹⁹ Critères des routes moins dangereuses

Il n'y a pas de route "non dangereuse", il y a seulement des routes "moins" dangereuses"

Une route n'est pas qualifiable de "moins dangereuse" par le seul fait que l'on y constate l'absence d'accidents précédemment, mais elle est moins dangereuse quand elle possède les caractéristiques qui rendent les accidents moins probables, en se basant les caractéristiques que l'on a constatées de facon répétitive dans les accidents survenus sur d'autres routes ailleurs.

1 - Zone de récupération

Critère primordial. La route doit être bordée d'une zone de récupération 2 m roulable

pour permettre



- 1 une manœuvre pour esquiver une collision frontale.
- 2 la récupération d'un véhicule déviant de sa trajectoire.
- 3 le contournement par la droite du véhicule précédent qui tourne à gauche à un petit carrefour.
- 4 une garantie de visibilité minimale aux carrefours
- 5 une meilleure sécurité pour les cyclistes et les piétons



2 -- Zone de sécurité

La route doit être bordée d'une zone de sécurité de <u>4 m</u>

(englobant la zone de récupération)

sans ces obstacles



- arbres, sauf courts alignements remarquables limités à 60
- poteaux électricité, téléphone, parapets de ponts
- fossés, ils sont TOUJOURS trop profonds. Éloigner de 3 m
- glissières éloigner de 3 m, pour les voitures et les motards
- la zone de sécurité garantit une visibilité aux carrefours

3 - Absence de carrefours

Le tronçon doit <u>exclure</u> les carrefours TRÈS meurtriers et éviter les autres carrefours



- Exclure les grands carrefours en <u>croix</u> aménagés avec voie centrale de tourne à gauche bordurée TRÈS meurtriers.
- Exclure les petits carrefours en <u>croix sans îlot</u> séparateurs sur la voie secondaire : ils sont TRÈS dangereux.
- Éviter les autres carrefours, petits ou grands, surtout les carrefours où les "tourne à gauche" directs sont dangereux

Jacques ROBIN expert en accidentologie, ingénieur en infrastructures routières auteur du site www.securite-routiere-plus.com Site indépendant de tout organisme

officiel ou associatif



Un dernier point avant de nous quitter : on a voulu faire plaisir à une partie des automobilistes en leur permettant de continuer se tuer à 90. Si on voulait vraiment leur faire plaisir, il y avait mieux à faire et c'est encore possible, entre autres de virer tous les panneaux 70 placés en virages, qui ont été posés çà et là de façon désordonnée et non homogène et gênent les automobilistes et les agacent profondément. Ils dévalorisent les panneaux 70 qui sont nécessaires ailleurs, et en premier lieu aux carrefours. voir

sur: Opportunites d actions positives en faveur des automobilistes